

**TABLEAU DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR APPLICABLE EN 2024**  
**Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat**

<b>Catégorie d'hébergement</b>	<b>Régime</b>	<b>Tarif adopté par le conseil communautaire</b>	<b>Taxe additionnelle départementale de 10%</b>	<b>Taxe additionnelle régionale de 34%</b>	<b>Taxe de séjour à percevoir</b>
Palaces	Réel	2€	0.20€	0.68€	2.88€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme classés en 5*	Réel	1.50€	0.15€	0.51€	2.16€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme classés en 4*	Réel	1€	0.10€	0.34€	1.44€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme classés en 3*	Réel	0.82€	0.08€	0.28€	1.18€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme classés en 2*	Réel	0.59€	0.06€	0.20€	0.85€
Villages de vacances 4* et 5*					
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme classés en 1*  Villages de vacances 1*, 2*, 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives  Terrains de camping et de caravanage classés en 3*, 4* et 5*, tout terrain d'hébergement de plein air caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	Réel	0.41€	0.04€	0.14€	0.59€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	Réel	0.20€	0.02€	0.07€	0.29€
Hébergement sans classement ou en attente de classement	Réel	5%	0.5%	1,17%	6.67%